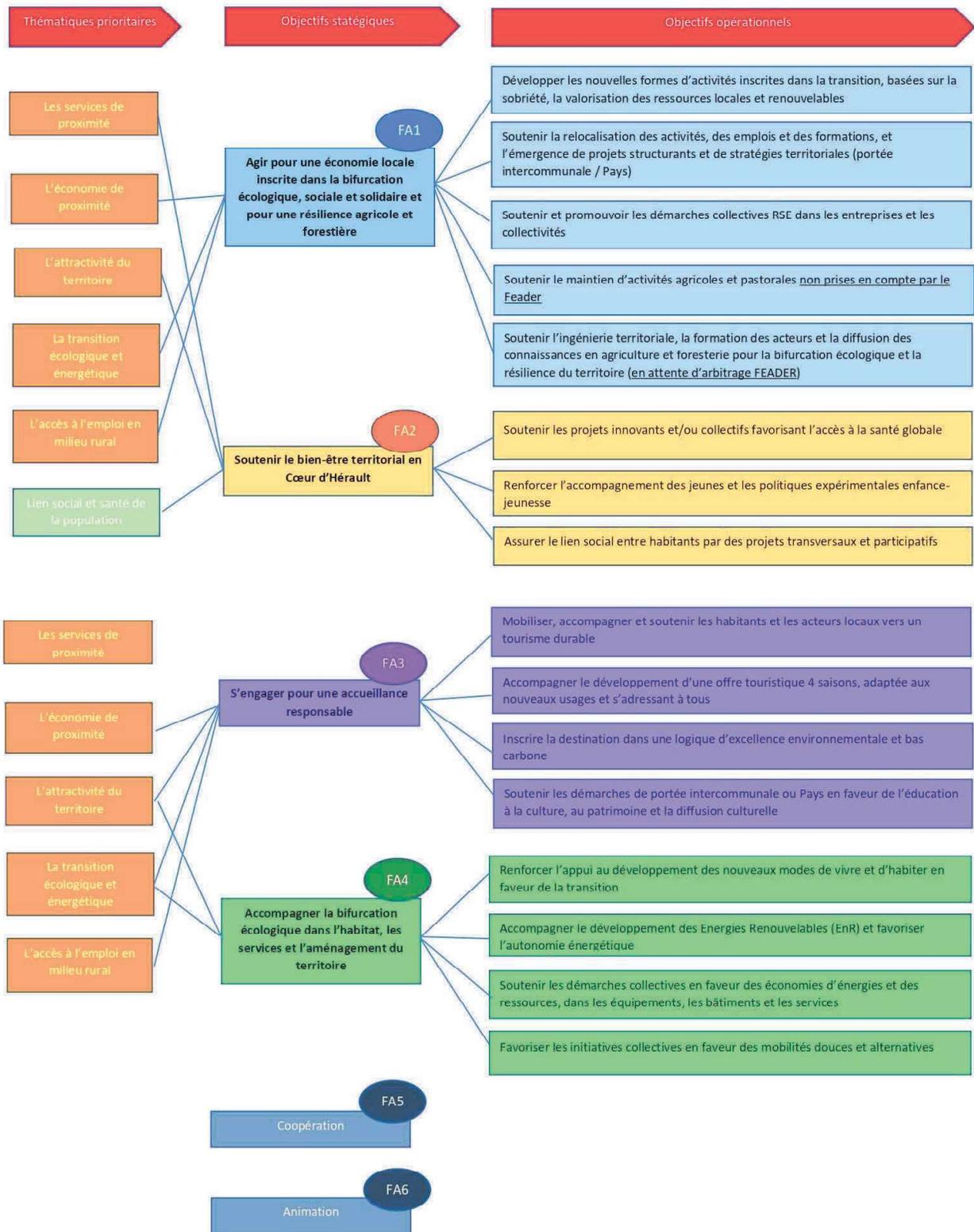


La stratégie du GAL LEADER s'inscrit dans cette confluence de réponses du territoire à ses enjeux propres au travers des 4 orientations déclinées de la façon suivante :

Logigramme de la Stratégie LEADER 2023-2027 du GAL Cœur d'Hérault



- **Objectif stratégique 1 : Agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience agricole et forestière**

Pour inciter à vivre et travailler durablement en Pays Cœur d'Hérault, le développement économique et agricole du territoire doit s'orienter vers de nouvelles priorités avec l'objectif stratégique suivant : agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience alimentaire, agricole et forestière.

→ *Ce premier objectif contribue directement à la réalisation du Défi 3 : S'engager pour une économie éco-responsable et solidaire et du Défi 4 : Agir pour une agriculture & une alimentation de qualité accessible à tous du projet de territoire*

- **Objectif stratégique 2 : Soutenir le bien-être territorial en Cœur d'Hérault**

Cet objectif stratégique propose une politique de bien-être global soutenant le tissu d'acteurs locaux intervenant sur l'ensemble des déterminants du bien-être (liens sociaux, culture, activité physique, cadre de vie, emploi...) et favorisant la participation des citoyens acteurs à la vie locale et à l'action des services publics. Les projets les plus innovants et en capacité d'apporter au plus grand nombre seront privilégiés.

→ *Ce deuxième objectif contribue directement à la réalisation du Défi 2 : Faire du bien-être de tous un enjeu territorial du Projet de territoire*

- **Objectif stratégique 3 : S'engager pour une accueilance¹ responsable**

Le territoire doit donc répondre à des enjeux d'accueilance durable, en impliquant les habitants et les socio-professionnels au cœur de la stratégie, pour diffuser les flux touristiques dans le temps et l'espace (offre touristique « 4 saisons », maillage des sites phares et des sites secondaires). La transition vers un tourisme raisonné et la garantie d'un territoire préservé, doivent guider les actions.

L'accueilance durable se traduit également par l'éducation à la culture et au patrimoine, en valorisant les ressources culturelles et patrimoniales, pour une meilleure appropriation par les jeunes et les habitants. Des actions structurantes, durables et diffuses sur l'ensemble du territoire permettront de répondre à ces enjeux de qualité de vie sur le Cœur d'Hérault.

→ *Ce troisième objectif contribue directement à la réalisation du Défi 1 : S'engager dans une accueilance et une rencontre responsable et du Défi 7 : Penser le Cœur d'Hérault comme un territoire à haute valeur culturelle et patrimoniale du Projet de territoire*

- **Objectif stratégique 4 : Accompagner la bifurcation écologique dans l'habitat, les services et l'aménagement du territoire**

L'actualisation de la Charte de Pays à l'horizon 2030 comprend cet axe « Prendre la bifurcation écologique et énergétique ». Il s'agit d'engager le territoire dans un virage écologique et énergétique qui permet de relever réellement les défis de ce moment et pour les générations futures. L'urgence climatique et écologique doit être saisie résolument pour que le Cœur d'Hérault devienne un territoire exemplaire en matière de sobriété et d'excellence environnementale.

→ *Ce quatrième objectif contribue directement à la réalisation du Défi 5 : Prendre la bifurcation écologique et énergétique et du Défi 6 : Aménager un territoire à taille humaine du Projet de territoire*

- **Objectif stratégique 5 : Développer des coopérations sur les thématiques des Orientations stratégiques retenues en LEADER**

- **Objectif stratégique 6 : Animer, communiquer et valoriser, évaluer le programme LEADER**

¹ Accueilance signifie la disposition à l'accueil ou le plaisir d'accueillir

Le tableau ci-après expose les correspondances présentées entre la stratégie du GAL et son inscription dans le Projet de territoire du Cœur d'Hérault, les thématiques prioritaires définies dans l'AAP LEADER et les objectifs du PSN et du PO FEDER-FSE+ :

L'Objectif stratégique du GAL Cœur d'Hérault	Correspond aux Thématiques stratégiques	Contribue à la mise en œuvre des Défis du projet de territoire	S'intègre aux Objectifs du Plan National Stratégique de la PAC 2023-2027	S'articule avec les Priorités du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 (Cf lignes de partage dans les FA)
FA1 : Agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience agricole et forestière	<ul style="list-style-type: none"> l'économie de proximité la transition écologique et énergétique l'accès à l'emploi en milieu rural 	<p>DEFI 3 S'engager pour une économie éco responsable et solidaire</p> <p>DEFI 4 Agir pour une agriculture & une alimentation de qualité accessible à tous du projet de territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> OS A : Assurer un revenu juste et soutenir la résilience du secteur OS B : Renforcer la compétitivité OS C : Rééquilibrer les rapports de forces dans la chaîne de valeur OS G : Attirer les jeunes agriculteurs Redynamiser les espaces ruraux OS T : Encourager la modernisation, accompagner la transition numérique et partager le savoir et l'innovation 	<p>Priorité 1 : Soutenir une relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante</p> <p>Priorité 2 : Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée</p> <p>Priorité 4 : Former et accompagner le parcours vers l'emploi et la création d'activité</p>
FA 2 : Soutenir le bien-être territorial en Cœur d'Hérault	<ul style="list-style-type: none"> les services de proximité l'attractivité du territoire Lien social et santé de la population 	<p>DEFI 1 S'engager dans une accueilance et une rencontre responsable</p> <p>DEFI 2 Faire du bien-être de tous un enjeu territorial du Projet de territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> OS H : Redynamiser les espaces ruraux OS I : Répondre aux attentes sociétales sur l'alimentation, la santé et le bien-être animal OS T : Encourager la modernisation, accompagner la transition numérique et partager le savoir et l'innovation 	<p>Priorité 5 : Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources</p>
FA 3 : S'engager pour une accueilance responsable	<ul style="list-style-type: none"> l'attractivité du territoire la transition écologique et énergétique 	<p>DEFI 1 S'engager dans une accueilance et une rencontre responsable</p> <p>DEFI 7 Penser le cœur d'hérault comme un territoire à haute valeur culturelle et patrimoniale</p>	<ul style="list-style-type: none"> OS B : Renforcer la compétitivité OS D : lutter contre le changement climatique et s'y adapter OS H : Redynamiser les espaces ruraux 	<p>Priorité 1 : Soutenir une relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante</p> <p>Priorité 2 : Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée</p> <p>Priorité 3 : Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces urbaines</p> <p>Priorité 5 : Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources</p>
FA 4 : Accompagner la bifurcation écologique dans l'habitat, les services et l'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> l'attractivité du territoire la transition écologique et énergétique 	<p>DEFI 5 Prendre la bifurcation écologique et énergétique</p> <p>DEFI 6 Aménager un territoire à taille humaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> OS D : lutter contre le changement climatique et s'y adapter OS E : Gérer durablement les ressources naturelles OS F : Protéger la biodiversité, les paysages et les écosystèmes 	<p>Priorité 2 : Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée</p> <p>Priorité 5 : Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources</p>

Ce tableau permet de montrer les complémentarités et la plus-value du Programme LEADER qui répond d'abord aux enjeux du territoire et permet une :

- **une plus-value de la stratégie LEADER** afin de rendre opérationnel le projet de territoire « Le Pays rêvé », de répondre à l'ensemble des thématiques prioritaires de l'appel à projet LEADER,
- **et une complémentarité** avec les différents Objectifs stratégiques du PSN et avec un certain nombre de priorités du PO FEDER-FSE+.

Deuxième partie : le plan d'action

Afin de donner à voir, à comprendre, la stratégie du GAL LEADER à l'intérieur de ces 4 objectifs stratégiques, le territoire propose un programme d'actions détaillé sous forme d'objectifs opérationnels. Ces derniers sont déclinés en objectifs sous-opérationnels pour donner une idée des projets attendus, mais n'étant pas contractuels, les sous objectifs ne sont pas repris dans les fiches actions de la candidature.

Objectif stratégique 1 : Agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience agricole et forestière (Fiche Action 1)

Objectif opérationnel n° 1.1. Développer les nouvelles formes d'activités inscrites dans la transition, basées sur la sobriété, la valorisation des ressources locales et renouvelables

- Sous-objectif opérationnel 1.1.1 Développer les projets d'activités économiques relevant de la transition écologique,
- Sous-objectif opérationnel 1.1.2 Conforter les projets de Tiers Lieux (avec activité économique) sur le territoire et leur maillage
- Sous-objectif opérationnel 1.1.3 Soutenir les projets d'Économie sociale et solidaire (ESS)
- Sous-objectif opérationnel 1.1.4 Appuyer l'émergence et l'animation de collectifs d'acteurs économiques, et leurs démarches de mutualisation et de structuration de filière

Objectif opérationnel n° 1.2. Soutenir la relocalisation des activités, des emplois et des formations, et l'émergence de projets structurants et de stratégies territoriales (portée intercommunale ou Pays)

- Sous-objectif opérationnel 1.2.1 Valoriser les métiers et œuvrer pour une meilleure adéquation compétences/métiers
- Sous-objectif opérationnel 1.2.2 Soutenir la création et le développement de formations endogènes ou relocalisées, adaptées aux besoins du territoire et des entreprises, en lien avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences du Territoire (GPECT)
- Sous-objectif opérationnel 1.2.3 Développer des outils de veille, d'observation et de prospective, dans le cadre de la GPECT ou de la bifurcation

Objectif opérationnel n° 1.3. Soutenir et promouvoir les démarches collectives RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) dans les entreprises et les collectivités

- Sous-objectif opérationnel 1.3.1 Développer les actions collectives d'expérimentation, de sensibilisation, d'accompagnement, de formation-action ou de coaching territorial en lien avec l'ESS et la RSE, en faveur de la transition
- Sous-objectif opérationnel 1.3.2 Soutenir l'engagement des entreprises et des collectivités dans les démarches RSE
- Sous-objectif opérationnel 1.3.3 Aider à la structuration d'outils et de démarches d'attractivité visant à relocaliser l'emploi

Objectif opérationnel n° 1.4 : Soutenir le maintien d'activités agricoles et pastorales non prises en compte par le Feader

- Sous-objectif opérationnel 1.4.1 Investissements matériels et immatériels portés par des collectivités territoriales sur les thématiques de la production primaire, de la transformation, conditionnement, stockage de produits agricoles et/ou commercialisation de produits agricoles et/ou transformés – à l'exception des abattoirs*

- Sous-objectif opérationnel 1.4.2 Appui au développement et à l'animation d'Espaces test agricoles inscrits dans une dynamique collective et territoriale
- Sous-objectif opérationnel 1.4.3 Soutenir les investissements pastoraux (clôtures, débroussaillage et remise en valeur de parcours, points d'abreuvement et des impluviums)

Objectif opérationnel n°1.5. Soutenir l'ingénierie territoriale, la formation des acteurs et la diffusion des connaissances en agriculture et foresterie pour la bifurcation écologique et la résilience du territoire (si non financés par le FEADER direct, en attente d'arbitrage)

- Sous-objectif opérationnel 1.5.1 Soutenir l'ingénierie du Projet Alimentaire Territorial, de l'accompagnement à la transmission des exploitations agricoles et des chartes forestières de territoire et plans de développement des massifs, financé actuellement via la sous mesure FEADER 16.7
- Sous-objectif opérationnel 1.5.2 La formation des acteurs ruraux financée actuellement via la sous-mesure FEADER 1.1
- Sous-objectif opérationnel 1.5.3 Les échanges de connaissances et la diffusion des connaissances dont les actions de démonstration de pratiques et matériels innovants, financés actuellement via la sous mesure FEADER 1.2

Exemples d'actions pressenties :

- *Mise en place d'une plateforme de transformation pour le bois-énergie*
- *Création d'une plateforme logistique d'approvisionnement, de transformation et de distribution alimentaire*
- *Acquisition de matériel forestier pour l'installation d'entreprises spécialisées*
- *Coaching des entreprises sur la RSE*
- *Appui à l'Hôtel d'entreprises du numérique*
- *Etude d'opportunité pour la création d'une marque de territoire*
- *Création d'un espace-test agricole spécialisé sur l'élevage*
- ...

Objectif stratégique 2 : Soutenir le bien-être territorial en Cœur d'Hérault (Fiche Action2)

Objectif opérationnel n°2.1. Soutenir les projets innovants et/ou collectifs favorisant l'accès à la santé globale

- Sous-objectif opérationnel n°2.1.1 Développer les espaces physiques ou virtuels de prévention / promotion santé et accompagner les formes nouvelles d'accès aux soins
- Sous-objectif opérationnel n°2.1.2 Soutenir les projets visant à lutter contre l'isolement des personnes vulnérables
- Sous-objectif opérationnel 2.1.3 Accompagner l'émergence et l'expérimentation en santé environnementale
- Sous-objectif opérationnel n°2.1.4 Soutien et accompagnement stratégique au développement de projets collectifs d'ampleur interco /Pays portant sur l'alimentation

Objectif opérationnel n°2.2. Renforcer l'accompagnement des jeunes et les politiques expérimentales enfance-jeunesse

- Sous-objectif opérationnel n°2.2.1 Développer le maillage des services « enfance-jeunesse » facilitant un réseau d'acteurs, d'activités et de découvertes à l'échelle du territoire
- Sous-objectif opérationnel n°2.2.2 Identifier les besoins en formation des jeunes puis accompagner la relocalisation de celles-ci sur le territoire

Objectif opérationnel n°2.3 : Assurer le lien social entre habitants par des projets transversaux et participatifs

- Sous-objectif opérationnel n°2.3.1 Soutenir les projets d'innovation visant à rapprocher les services des citoyens/ bénéficiaires ultimes (« design de service »)
- Sous-objectif opérationnel n°2.3.2 Soutenir les projets innovants et d'envergure intercommunale ou « Pays » de mise en relation des habitants, favorisant le renforcement des liens sociaux
- Sous-objectif opérationnel n°2.3.3 Appui à l'émergence de lieux d'échanges et de savoir, de connaissance, de pratique, de convivialité, d'authenticité et de solidarité favorisant les liens entre les habitants

Exemples d'actions pressenties :

- Création d'un service bus itinérant des services publics (le « foodtruck » des services publics)
- Travail sur les addictions, l'illectronisme
- Elaboration d'une Charte « silence dans nos communes », plans de lutte contre les pollutions sonores
- Mise en œuvre d'un plan de réduction volontaire vis-à-vis de l'exposition des personnes aux produits phytosanitaires
- Création d'une Maison de l'alimentation (cuisine partagée, lieux hybrides)
- Création d'une cuisine sociale ambulante (cours pratiques de cuisine pour des repas sains et équilibrés)
- « Du Cœur d'Hérault aux grandes écoles », favoriser l'accès des jeunes aux études supérieures
- Création d'une auberge de jeunesse
- Réactivation d'un four communal : fabrication de produits de boulangerie, participation des habitants (apprentissage), distribution des produits et convivialité
- ...

Objectif stratégique 3 : S'engager pour une accueilance² responsable (Fiche Action3)

Objectif opérationnel n°3.1. Mobiliser, accompagner et soutenir les habitants et les acteurs locaux vers un tourisme durable

- Sous-objectif opérationnel 3.1.1 Accompagner les acteurs et la qualification de l'offre dans la transition écologique et énergétique
- Sous-objectif opérationnel 3.1.2 Impliquer les habitants et les socio-professionnels au cœur de la stratégie d'accueil touristique et dans une perspective de développement durable

Objectif opérationnel n°3.2. Accompagner le développement d'une offre touristique 4 saisons, adaptée aux nouveaux usages et s'adressant à tous

- Sous-objectif opérationnel 3.2.1 Consolider, adapter et valoriser nos filières prioritaires favorisant la désaisonnalisation de la fréquentation, en s'appuyant sur les labels existants
- Sous-objectif opérationnel 3.2.2 Appui aux stratégies de développement d'un tourisme inclusif et accessible à tous
- Sous-objectif opérationnel 3.2.3 Renforcer les dispositifs d'observation autour des enjeux du tourisme durable, pour guider l'optimisation de l'offre touristique
- Sous-objectif opérationnel 3.2.4 Soutenir le développement d'hébergements de groupe inscrits dans les éco labels de qualité

Objectif opérationnel n°3.3. Inscrire la destination dans une logique d'excellence environnementale et bas carbone

- Sous-objectif opérationnel 3.3.1 Accélérer le développement d'une offre touristique intégrant les mobilités douces (cyclable, alternatives voiture, transport en commun)
- Sous-objectif opérationnel 3.3.2 Accompagner les stratégies innovantes de préservation de l'environnement, de sensibilisation des visiteurs et de gestion des flux visant à réduire les problèmes de sur fréquentation
- Sous-objectif opérationnel 3.3.3 Accompagner, structurer et valoriser l'approvisionnement local dans les établissements touristiques

Objectif opérationnel n°3.4. Soutenir les démarches de portée intercommunale ou Pays en faveur de l'éducation à la culture, au patrimoine et la diffusion culturelle

- Sous-objectif opérationnel 3.4.1 Accompagner les acteurs culturels aux changements de comportements (mobilités, alimentation, énergie, modes de vie en général...) et soutenir les actions mutualisées en faveur d'évènements éco-responsables
- Sous-objectif opérationnel 3.4.2 Structurer l'éducation artistique et culturelle par la formation, la mise en réseau, la coopération, les outils
- Sous-objectif opérationnel 3.4.3 Soutenir la sensibilisation à la culture et le développement des pratiques artistiques pour le jeune public et les habitants (possibilité d'appel à projet, dès 2024)
- Sous-objectif opérationnel 3.4.4 Faire connaître et valoriser le patrimoine matériel et immatériel du Cœur d'Hérault
- Sous-objectif opérationnel 3.4.5 Favoriser les lieux de création artistique pour un meilleur maillage du territoire

Exemples d'actions pressenties :

- Mise en place de formations-actions pour les professionnels et le personnel saisonnier en contact avec le public touristique (restaurateurs, taxis, serveurs, campings, bases de loisirs nature) ;
- Poursuite de la structuration de la filière œnotouristique (label Vignobles & Découvertes)
- Développement d'un réseau des guides naturalistes pour préserver les sites sensibles.
- Mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le secteur touristique pour des services solidaires en ESAT (blanchisserie, conciergerie)
- Création d'outils et d'études d'observation touristique
- Mise à disposition de vélos et VAE dans les hébergements et sites touristiques
- Création d'un « WAZE » transport doux en PCH pour faciliter leur utilisation
- Mise en place d'un itinéraire « sans voiture » entre les 3 Grands sites
- Création d'une Classe orchestre en partenariat avec l'éducation et l'école de musique
- Création des projets culturels nomades qui permettent de découvrir les villages et les patrimoines
- Mise en place de parcours de découverte immersif / virtuel en donnant à voir ce qui n'est plus visible
- Création d'un atelier relais pour les céramistes

² Accueilance signifie la disposition à l'accueil ou le plaisir d'accueillir

Objectif stratégique 4 : Accompagner la bifurcation écologique dans l'habitat, les services et l'aménagement du territoire (Fiche Action 4)

Objectif opérationnel n°4.1. Renforcer l'appui au développement des nouveaux modes de vivre et d'habiter en faveur de la transition

- Sous-objectif opérationnel 4.1.1 Accompagner et appuyer les logements collectifs innovants et qualitatifs, intégrant des espaces ou des fonctions mutualisées qui favorisent les liens sociaux
- Sous-objectif opérationnel 4.1.2 Soutenir la sensibilisation, la valorisation des démarches de planification exemplaires et la formation des acteurs, à une échelle collective

Objectif opérationnel n°4.2. Accompagner le développement des Energies Renouvelables (EnR) et favoriser l'autonomie énergétique

- Sous-objectif opérationnel 4.2.1 Soutenir l'accompagnement, l'émergence et l'expérimentation de projets collectifs pour le développement d'Energies Renouvelables (EnR)
- Sous-objectif opérationnel 4.2.2 Soutenir l'animation à la sensibilisation et la formation aux ENR territoriales

Objectif opérationnel n°4.3. Soutenir les démarches collectives en faveur des économies d'énergies et des ressources, dans les équipements, les bâtiments et les services

- Sous-objectif opérationnel 4.3.1 Soutenir et accompagner les actions collectives de sensibilisation, de valorisation, et de formation des acteurs
- Sous-objectif opérationnel 4.3.2 Favoriser l'émergence et l'expérimentation de projets collectifs d'ampleur interco / Pays

Objectif opérationnel n°4.4. Favoriser les initiatives collectives en faveur des mobilités douces et alternatives

- Sous-objectif opérationnel 4.4.1 Soutenir les projets favorisant le développement d'équipements dédiés aux mobilités douces et/ou décarbonées avec une dimension supra communale
- Sous-objectif opérationnel 4.4.2 Soutenir les solutions de mobilités alternatives à l'autosolisme – études, équipements mutualisés
- Sous-objectif opérationnel 4.4.3 Soutenir les initiatives territoriales de livraisons solidaires et de logistique du dernier kilomètre dans les centres bourgs
- Sous-objectif opérationnel 4.4.4 Soutenir les initiatives de sensibilisation à la sobriété dans les déplacements à l'échelle supra communale

Exemples d'actions pressenties :

- Elaboration d'un Plan de paysage « transition énergétique » à l'échelle Pays
- Mise en œuvre des « Conversations Carbone » sur le territoire
- Animation d'ateliers collectifs sur la sobriété – les choix de la sobriété collective
- Appui à la Plateforme de covoiturage « PichoLines » et projets d'autopartage
- Lancement d'études et d'expérimentations sur le stationnement 2.0, « parkings partagés »
- Création d'une chaîne logistique du « dernier km » par des solutions mobilités douces
- Développement d'un service de livraison solidaire (par modes doux vers les personnes en perte d'autonomie)
- ...

Les deux Fiches Actions suivantes n'ont pas été détaillées à ce stade, sur recommandation de l'Autorité de gestion. Néanmoins, nous mobiliserons ces deux fiches, et leur prise en compte reste donc essentielle.

Objectif stratégique 5 : Développer des coopérations sur les thématiques des Orientations stratégiques retenues en LEADER

Objectif stratégique 6 : Animer, communiquer et valoriser, évaluer le programme LEADER